DAWAN

Société à responsabilité limitée
au capital de 47 015,50 euros
Siège social : 30/32 boulevard Vincent Gâche
44200 NANTES

429 987 548 RCS NANTES

DÉCLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS
(ARTICLE L. 232-25 AL.2 ET L. 232-26 AL.2 DU CODE DE COMMERCE)

Concernant la Société suivante :

Dénomination : DAWAN
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Numéro unique d'identification - (Siren) : 429 987 548 RCS NANTES

Représentée par :
Monsieur Jérôme MERCKLING

(X) agissant en qualité de représentant(e) légal(e)
() étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la Société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025

(X) Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

() Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

() Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

() Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

() Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Fait à NANTES,
Le 29 juin 2026.

Jérôme MERCKLING



Sarl DAWAN

32 Boulevard Vincent Gache

44000 NANTES

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

"Certifié conforme"

Jérôme MERCKLING

Certifié par yousign

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	4 906 833,81	3 464 061,76	1 442 772,05	1 281 467,47
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	1 176 349,49	765 526,52	410 822,97	511 860,24
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	20,00		20,00	20,00
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	365 137,98		365 137,98	358 759,69
	Total de l'actif immobilisé (III)	**6 448 341,28**	**4 229 588,28**	**2 218 753,00**	**2 152 107,40**
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 192 579,21	12 469,63	2 180 109,58	2 780 530,77
	Autres créances	588 080,09		588 080,09	642 803,73
	Charges constatées d'avance	288 266,11		288 266,11	370 261,38
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	789 847,14		789 847,14	1 158 300,28
	Total de l'actif circulant (IV)	**3 858 772,55**	**12 469,63**	**3 846 302,92**	**4 951 896,16**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**10 307 113,83**	**4 242 057,91**	**6 065 055,92**	**7 104 003,56**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		
(2) dont créances à moins d'un an	3 068 925,41	3 821 739,48

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 47 015,50)	47 015,50	47 015,50
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	742 388,53	742 388,53
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	4 006,38	4 006,38
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(545 616,25)	(744 080,01)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**(1 221 516,49)**	**198 463,76**
	Subventions d'investissement	6 171,00	8 415,00
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	**(967 551,33)**	**256 209,16**
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		67 371,00
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		**67 371,00**
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	2 589 962,22	2 917 384,51
	Emprunts et dettes financières divers (2)	230 909,27	226 751,51
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	26 711,72	10 553,45
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 059 290,67	1 275 509,99
	Dettes fiscales et sociales	1 425 952,36	1 416 062,14
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 405 146,09	603 834,33
	Produits constatés d'avance	294 634,92	330 327,47
	Total des dettes (1) (IV)	**7 032 607,25**	**6 780 423,40**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	**6 065 055,92**	**7 104 003,56**
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	5 242 471,97	4 664 398,20
(2)	Dont emprunts participatifs		

Annexe au Bilan

* INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **6 065 056** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **10 752 826** euros et un total **charges** de **11 974 343** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-1 221 516** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels

* FAITS CARACTERISTIQUES

- A la date de clôture, le contrôle fiscal pour la période de 2020 à 2023 est terminé. A la date d'établissement des comptes annuels, nous avons donc une dette comptabilisée pour 66 322 €. Une reprise de la provision pour risque est comptabilisée pour un montant de 67371€.

- Depuis 2022, la société DAWAN rencontre des difficultés en lien avec l'évolution de la législation portant sur le financement de la formation professionnelle et d'apprentissage et notamment celui relatif au compte de personnel de formation (CPF).

La société doit faire face à la nouvelle réglementation liée notamment au financement du compte de personnel de formation (CPF), engendrant une perte d'activité importante et de chiffre d'affaires.

Dans ce contexte, la société a mis en place un certain nombre d'actions depuis 2024 permettant de faire face à ces difficultés , notamment:

- Restructuration des dettes bancaires,
- Obtention de nouveaux encours,
- Réduction de charges,
- Réorientation des prestations en accentuant les formations longues et diplômantes ainsi que des formations modulaires certifiantes,

Ces efforts avaient abouti à une amélioration du résultat d'exploitation et du résultat de l'exercice en 2024 , qui ressortait positif à hauteur de 198 464 €.

L'année 2025 n'a toutefois pas permis de confirmer ce redressement. Depuis 12 mois, la société a été confrontée à une nouvelle dégradation de son activité, liée à la poursuite de la baisse des financements publics, à la diminution des financements France Travail et des aides à l'apprentissage, à un contexte de marché plus difficile et plus récemment au plafonnement du CPF. Le chiffre d'affaires 2025 ressort en baisse significative et l'exercice se traduit par une perte importante.

Face à cette situation, la société a engagé un plan de redressement visant à recentrer son activité sur les formations modulaires, les formations courtes à plus forte valeur ajoutée, les parcours diplômants financés et rentables, le développement du distanciel, l'intégration de l'IA dans ses processus et la réduction de ses charges fixes, notamment immobilières. Ce plan s'accompagne d'une restructuration de l'organisation et de la mise en œuvre d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi, afin d'adapter les moyens de l'entreprise à son niveau d'activité prévisible et de préserver les conditions de poursuite de l'exploitation.

Evenements postérieurs à la cloture

La société a été placée en redressement judiciaire au 28/01/2026

Continuité d'exploitation

Annexe au Bilan

Postérieurement à la clôture de l'exercice, la société DAWAN a été placée en redressement judiciaire le 28 janvier 2026. Cette procédure s'inscrit dans un contexte de difficultés conjoncturelles identifiées, et ouvre une période d'observation initiale de six mois, renouvelable, durant laquelle un administrateur judiciaire assiste la société.

La direction considère que cette procédure constitue un cadre approprié pour permettre la restructuration des activités et l'apurement du passif. La société bénéficie à cet égard de plusieurs éléments favorables, notamment la signature de plusieurs protocoles d'accord avec les propriétaires bailleurs pour l'arrêt de certains baux commerciaux.

Les comptes ont été réalisés dans une perspective de continuité d'exploitation. La société met en œuvre toutes les mesures nécessaires afin de réduire ses coûts, de restaurer sa rentabilité et préserver la trésorerie pour les douze prochains mois.

Compte tenu de la procédure collective engagée et toujours en cours à la date d'arrêté des comptes de la société, il existe une incertitude significative susceptible de mettre en cause la continuité d'exploitation. Les comptes annuels ne comprennent pas les ajustements qui résulteraient de la remise en cause de cette hypothèse.

Informations relatives à la formation.

Tableau I : RESSOURCES DE L'ORGANISME

C. BILAN FINANCIER HORS TAXES : ORIGINE DES PRODUITS DE L'ORGANISME			
Produits provenant :			
- des entreprises pour la formation de leurs salariés		1	3688923
- des organismes gestionnaires des fonds de la formation professionnelle pour des actions dispensées dans le cadre :			
des contrats d'apprentissage	a		1607502
des contrats de professionnalisation	b		21495
de la promotion ou de la reconversion par alternance	c		0
des projets de transition professionnelle	d		58361
du compte personnel de formation	e		783447
des dispositifs spécifiques pour les personnes en recherche d'emploi	f		0
des dispositifs spécifiques pour les travailleurs non-salariés	g		0
du plan de développement des compétences ou d'autres dispositifs	h		979860
Total des produits provenant des organismes gestionnaires des fonds de la formation (total des lignes a à h)		2	3450665
- des pouvoirs publics pour la formation de leurs agents (Etat, collectivités territoriales, établissements publics à caractère administratif)		3	386389
- des pouvoirs publics pour la formation de publics spécifiques :	Instances européennes	4	0
	État	5	0
	Conseils régionaux	6	4473
	France travail (ex Pôle emploi)	7	1943045
	Autres ressources publiques	8	0
- de contrats conclus avec des personnes à titre individuel et à leurs frais		9	119314
- de contrats conclus avec d'autres organismes de formation (y compris CFA)		10	2625
Autres produits au titre de la formation professionnelle		11	769508
TOTAL DES PRODUITS RÉALISÉS AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (total des lignes 1 à 11)			10362942
Part du chiffre d'affaires global réalisée dans le domaine de la formation professionnelle (en %) :			97

Tableau II : DECOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION

La totalité des formations a pour finalité le perfectionnement professionnel et qualifiant.

Annexe au Bilan

Tableau III : CONVENTIONS DE RESSOURCES PUBLIQUES AFFECTEES

Dawan n'a aucune convention conclue avec des organismes publics concernant l'affectation de ressources publiques.

* REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.
Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après

Valeurs Immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et selon les options figurant sous le tableau « Etat de l'actif immobilisé ». Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé selon les modalités spécifiées pour chacune des catégories sous le tableau « Etat des amortissements ».

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice

Méthodes et durées d'amortissements pratiqués sur les biens neufs :

Poste	Mode d'amortissement	Durée
Autres immobilisations incorporelles	Consommation Temps	de 1 à 10 ans
Installations générales	Consommation Temps	de 3 à 10 ans
Matériel de bureau, informatique	Consommation Temps	de 1 à 10 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Frais de recherche et développement

Annexe au Bilan

La société a réalisé des dépenses de recherche et développement durant l'exercice pour le développement du projet "intranet". Le coût de revient de ce projet, correspond aux salaires et charges sociales du personnel travaillant sur le projet et de la prestation de sous-traitance.

Ce montant a fait l'objet d'une immobilisation en compte 205100 "projet intranet" pour 48 601 €.

Deux autres projets Dawan Skills et FOAD, ont également nécessité du temps de recherche et développement sur 2025. Cela a fait l'objet d'une immobilisation en compte 2053000 pour 514 253€..

La société a également élaboré de nouvelles formations mises en vente sur 2026-2028. Le coût de revient de ce projet correspond aux salaires et charges sociales du personnel travaillant sur ces nouveautés pour un montant global de 41 614 €. Ce montant a fait l'objet d'une immobilisation en compte 205250 "élaboration formations 2026-2028".

La production immobilisée correspondant au Projet Intranet, l'élaboration des formations et le développement FOAD est amortie sur une durée de 5 ans.

Indemnités fin de carrière

Les indemnités de mise à la retraite pour les salariés de plus de cinquante ans sont évaluées à 137 893 €.

Informations concernant les engagements hors bilan :

Garantie tous engagements :

o Garantie 25 000€ (CIC)
o Garantie 20 000€ ((Bpi)
o Garantie au titre du fonds National de garantie pour les prêts de renforcement de Haut de Bilan à hauteur de 50%
o Garantie d'ETAT COVID19 PHASE 2 à hauteur de 90%

Garanties affectées à un engagement BNP
o Assurance DIT (contrat GPE) : 500 000€
o Intervention BPI france financement : 412 072 €
o Assurance DIT (contrat GPE) : 457 858 €
o Nantissement fond de commerce : 150 000 €
o Assurance DIT (contrat GPE) : 150 000€
o Intervention BPI france financement : 40 000€
o Assurance DIT (contrat GPE) : 100 000€
o Nantissement fond d commerce : 500 000€

Garanties sur les Prets Garanties par l'Etat (PGE) :
o PGE BPI France de 300 000 € : Garantie de l'Etat au titre du fonds de Garantie Etat Coronavirus à hauteur de 90,00 %
o PGE CIC de 450 000 € : Garantie de l'Etat au titre du fonds de Garantie Etat Coronavirus à hauteur de 90,00 %
o PGE BNP de 450 000 € : Garantie de l'Etat au titre du fonds de Garantie Etat Coronavirus à hauteur de 90,00 %

Garantie sur le Crédit Club de la BPI de 300 000 € : Garantie au titre du Fonds national de garantie " Renforcement Trésorerie K/K " à hauteur de 70%

Privilège de conciliation
o Emprunt CIC de 75 000 € (ART 611-11)

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n°2022-06 a été publié au journal officiel du 30 décembre 2023. Son application est

Annexe au Bilan

obligatoire pour tous les exercices ouverts à compter du 1er Janvier 2025.

Les principaux changements prévus par le règlement sont :
o Nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel
o Suppression des transferts de charges
o Actualisation du plan des comptes

L'exercice ouvert le 1er janvier 2025 est le premier exercice pour lequel ce nouveau règlement s'applique, sans porter conséquence sur les comptes antérieurs.

Une première application constitue un changement de méthode comptable

Il convient de préciser que l'application de ce règlement n'entraine aucune modification des capitaux propres d'ouverture.

Impact Changement de méthode au 01/01/2025
suppression du transfert de charges

	Avant (31/12/2024)	**Après (31/12/2025)**	
	Transfert de charges	Reglement ANC n°2022-06	
Remboursements de charges de personnel	474 034	509 880	Compte 649 xxxx
Indemnités d'assurance suite	4 071	-	

Les comptes courants n'ont pas pu être reclassés en "Autres dettes".

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif au Plan comptable général homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	4 302 365,88		604 467,93			4 906 833,81
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**4 302 365,88**		**604 467,93**			**4 906 833,81**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	775 339,60					775 339,60
	Matériel de transport	109,17					109,17
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	394 468,28		6 432,44			400 900,72
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 169 917,05**		**6 432,44**			**1 176 349,49**
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	20,00					20,00
	Prêts et autres immobilisations financières	358 759,69		50 851,71		44 473,42	365 137,98
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**358 779,69**		**50 851,71**		**44 473,42**	**365 157,98**
	TOTAL	**5 831 062,62**		**661 752,08**		**44 473,42**	**6 448 341,28**

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			3 020 898,41	443 163,35		3 464 061,76
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**3 020 898,41**	**443 163,35**		**3 464 061,76**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			340 660,71	76 580,76		417 241,47
	Matériel de transport			109,17			109,17
	Matériel de bureau, mobilier			317 286,93	30 888,95		348 175,88
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**658 056,81**	**107 469,71**		**765 526,52**
	TOTAL			**3 678 955,22**	**550 633,06**		**4 229 588,28**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse-ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	67 371,00		67 371,00	
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**67 371,00**		**67 371,00**	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	28 143,60	2 925,00	18 598,97	12 469,63
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**28 143,60**	**2 925,00**	**18 598,97**	**12 469,63**
	TOTAL GENERAL	**95 514,60**	**2 925,00**	**85 969,97**	**12 469,63**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		2 925,00	85 969,97	
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	365 137,98		365 137,98
	Clients douteux ou litigieux	14 678,60	14 678,60	
	Autres créances clients	2 177 900,61	2 177 900,61	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	157 303,00	157 303,00	
	Taxes sur la valeur ajoutée	134 734,06	134 734,06	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	296 043,03	296 043,03	
	Charges constatées d'avance	288 266,11	288 266,11	
	TOTAL DES CREANCES	**3 434 063,39**	**3 068 925,41**	**365 137,98**
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	505 797,57	505 797,57		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	2 084 164,65	457 241,09	1 594 730,57	32 192,99
	Emprunts et dettes financières divers	136 500,00		136 500,00	
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 059 290,67	1 059 290,67		
	Personnel et comptes rattachés	576 541,52	576 541,52		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	292 821,87	292 821,87		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	486 041,90	486 041,90		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	70 547,07	70 547,07		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	94 409,27	94 409,27		
	Autres dettes	1 405 146,09	1 405 146,09		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	294 634,92	294 634,92		
	TOTAL DES DETTES	**7 005 895,53**	**5 242 471,97**	**1 731 230,57**	**32 192,99**
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	60 000,00			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	456 079,62			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges et Produits constatés d'avance

31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	288 266,11	294 634,92
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
TOTAL	**288 266,11**	**294 634,92**

Capital social

ACTIONS / PARTS SOCIALES	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
	Du capital social début exercice	3 084,00	15,2450	47 015,50
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	**3 084,00**	**15,2450**	**47 015,50**

Répartition des effectifs par catégorie

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	31/12/2025	Effectif moyen employé pendant l'exercice
	Ouvriers	
	Employés, techniciens, agents de maîtrise	109,00
	Cadres et ingénieurs	64,00
	Autres catégories	
	TOTAL	**173,00**

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	47 015,50				47 015,50
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	742 388,53				742 388,53
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	4 006,38				4 006,38
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(744 080,01)	198 463,76			(545 616,25)
Résultat de l'exercice	198 463,76	(198 463,76)		(1 221 516,49)	(1 221 516,49)
Subventions d'investissement	8 415,00			(2 244,00)	6 171,00
Provisions réglementées					
TOTAL	**256 209,16**			**(1 223 760,49)**	**(967 551,33)**

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

[1] dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	256 209,16
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	256 209,16

[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	(1 223 760,49)

Engagements de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
Valeur à la signature du contrat				**1 075 683,13**	**1 075 683,13**
Coût d'entrée de l'actif					
Dot. aux amortissements théoriques					
De l'exercice					
Cumulées					
TOTAL					
Valeur nette					
Redevances payées					
De l'exercice				252 060,67	252 060,67
Cumulées				602 501,88	602 501,88
TOTAL				**854 562,55**	**854 562,55**
Redevances restant à payer					
à 1 an au plus				162 262,80	162 262,80
entre 1 et 5 ans				116 727,58	116 727,58
à plus de 5 ans					
TOTAL				**278 990,38**	**278 990,38**
Prix d'achat résiduel					
à 1 an au plus				3 935,22	3 935,22
entre 1 et 5 ans				1 575,24	1 575,24
à plus de 5 ans					
TOTAL				**5 510,46**	**5 510,46**

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes								
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total								

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité						
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)						

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements de crédit-bail		284 500,84	
		284 500,84	
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		**284 500,84**	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

DAWAN

Société à responsabilité limitée
au capital de 47 015,50 euros
Siège social : 30/32 boulevard Vincent Gâche
44200 NANTES

429 987 548 RCS NANTES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 29 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 1 221 516,49 euros de la manière suivante :

Au compte « report à nouveau » -1 221 516,49 euros
S'élevant ainsi à -1 767 132,74 euros

L'Associée Unique constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Elle devra, en conséquence, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société ou à la continuation de l'activité, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente décision.

Cependant, les dispositions de l'article L 223-42 du Code de Commerce ne sont pas applicables aux sociétés en procédure de redressement judiciaire.

Conformément à la loi, l'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

Jérôme MERCKLING

Certifié par yousign